

Newsletter n°7 • août 2017

Actualités de la RFAS

La RFAS vous souhaite une bonne rentrée et vous annonce la parution de son dernier numéro, «**Les modes d'accueil des jeunes enfants : des politiques publiques à l'arrangement des familles**», coordonné par Marie-Clémence Le Pape, Jacques Bellidenty, Bertrand Lhommeau et Emilie Raynaud. Le numéro est disponible sur le portail CAIRN et peut être commandé auprès de la Documentation française.

Nous vous signalons également la création d'une nouvelle rubrique sur notre site internet, intitulée : «**La RFAS a suivi pour vous...**». Vous pourrez y consulter les comptes rendus de colloques et rencontres organisés dans le champ de santé et des politiques sociales, auxquels nous avons assisté. Retrouvez le [premier compte rendu](#), rédigé à l'issue d'une conférence organisée par la Chaire Santé de l'IEP sur l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Appels à contribution de la RFAS et de ses partenaires

Revue française des affaires sociales

L'économie collaborative et la protection sociale
Date limite de soumission : 15 octobre 2017

[En savoir plus](#)

Colloque « Fondements, formes et usage du Paritarisme en France, XIX et XXe siècles ».

Le Comité d'Histoire de la Sécurité sociale et le Comité d'Histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle préparent un colloque sur le paritarisme en France au XIXe et XXe siècles, qui se tiendra les 22 et 23 novembre 2018. Consultez l'appel à contribution en suivant [ce lien](#).

Crise des opiacés : les Etats-Unis confrontés à une hausse inédite du nombre de décès par overdose

Le Ministre américain de la Justice Jeff Sessions a présenté le mercredi 2 août les premières mesures d'un plan de lutte contre la crise des opiacés qui sévit actuellement aux Etats-Unis. Douze procureurs parcourront le pays et sanctionneront les professionnels de santé qui prescrivent ou distribuent illégalement des opiacés, médicaments dérivés de l'opium, traditionnellement utilisés comme anti-douleurs.

D'après les *Centers for disease control* (CDC), 142 Américains décèdent chaque jour des suites d'une overdose liée à la consommation d'opiacés. Cette crise fait autant de victimes en trois semaines que les attentats du 11 septembre 2001. L'analogie est régulièrement utilisée par les médias pour souligner l'ampleur de la crise. On évalue à plus de 59 000 le nombre d'overdoses mortelles survenues aux Etats-Unis en 2016, soit une augmentation de près de 19% par rapport à 2015 d'après le [New York Times](#).

Le pays consomme 80% de la production mondiale d'opiacés. Deux à trois millions d'Américains en seraient dépendants. Les règles encadrant leurs prescriptions ont été assouplies aux Etats-Unis au début des années 2000, à la demande de puissants lobbys pharmaceutiques.

Cette évolution législative a provoqué une hausse significative de la consommation d'opiacés thérapeutiques. Les professionnels de santé les prescrivent sans restriction pour soulager des douleurs d'intensité légère à modérée. Au terme

de leur traitement, les patients dépendants se tournent parfois vers les drogues dites «dures», comme l'héroïne, pour satisfaire leur addiction.

Les pouvoirs publics américains se sont saisis tardivement de cette crise sanitaire. Une commission de lutte contre la dépendance aux drogues, instituée à la demande de Donald Trump, vient d'émettre un [premier rapport](#) daté du 31 juillet. En 2016, Barack Obama avait tenté d'enrayer la crise des opiacés, qui sévissait déjà dans le pays, sans résultat tangible.

Le débat polarise la classe politique américaine. Les procureurs généraux des Etats du Missouri, de l'Ohio ou encore d'Oklahoma ont entamé des procédures juridiques à l'encontre de grands laboratoires pharmaceutiques. Donald Trump a déclaré l'état d'urgence sanitaire le 10 août dernier.

Les modes de consommation des drogues diffèrent d'un pays à l'autre. La France se démarque des Etats-Unis à plusieurs titres. En France, le tabac et l'alcool sont les substances psychoactives les plus plébiscitées. Le cannabis est la substance illicite la plus consommée, d'après [l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies](#). L'usage de stupéfiants est réprimé par la loi : «L'usage illicite de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants est puni d'un an d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende», comme le prévoit l'article L. 3421-14 du Code de la santé publique. [En savoir plus](#)

Brèves

Rapport européen sur les drogues - 2017

L'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies (EMCDDA) a rendu public son rapport sur les drogues en juin 2017. Cette étude examine l'offre et le marché des drogues illicites, les modes de consommations, les pratiques actuelles et les réponses apportées par les 28 Etats membres de l'Union européenne, ainsi que la Turquie et la Norvège.

Le rapport met en lumière trois phénomènes préoccupants, à savoir : l'augmentation du nombre de décès par overdose pour la troisième année consécutive, la disponibilité croissante des nouvelles substances psychoactives (NPS) et le danger que représentent les nouveaux opiacés de synthèse.

Un panorama national des drogues (*Country Drug Reports*) est adjoint au rapport. Il propose une synthèse du phénomène de la drogue pour chaque pays membre de l'Union européenne. [EN SAVOIR PLUS](#)

Rapport annuel de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime

« Les dommages infligés par les drogues demeurent considérables ». Telles sont les conclusions du [rapport annuel](#) de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) publié en juillet 2017. Près de 250 millions d'individus, soit 5% de la population mondiale adulte, a consommé des drogues au moins une fois en 2015.

29,5 millions d'entre eux souffrent d'addiction. L'ampleur de cette crise sanitaire mondiale est mise en exergue par un indicateur spécifique, l'Espère de Vie Corrigée de l'Incapacité (EVCI) ou [Disability Adjusted Life Years \(DALY\)](#). Il mesure l'espérance de vie en bonne santé, en soustrayant de l'espérance de vie, le nombre d'années de vie perdues du fait d'une maladie, d'un handicap ou d'une mort précoce.

D'après le rapport de l'ONUDC, une durée approximative de 28 millions d'année de vie « saine » aurait ainsi été perdue en 2015, perte imputable à la consommation de drogues. L'accès aux traitements demeure limité. Seule une personne sur six présentant une addiction bénéficie d'un traitement chaque année. [EN SAVOIR PLUS](#)

Test de dépistage de drogues à disposition des employeurs sous conditions

En France, un employeur peut désormais réaliser des tests salivaires de dépistage de stupéfiants sur des salariés occupant des postes dits « hypersensibles drogues et alcool ».

Le Conseil d'Etat l'y a autorisé, dans un [arrêté rendu le 9 décembre 2016](#). Si les résultats sont positifs, le salarié peut demander une contre-expertise médicale à la charge de son employeur. Un salarié dépisté positif encourt des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement. [EN SAVOIR PLUS](#)

Relais

La Commission européenne a lancé, le 4 juillet 2017, un appel à projets dans le domaine des politiques en matière de prévention et lutte contre les drogues.

Les priorités retenues par la Commission sont les suivantes :

- Soutenir les activités en rapport avec la collecte de données épidémiologiques de consommation des nouvelles substances psychoactives (NSP)
- Répondre avec plus d'efficacité aux défis posés par le commerce de drogues en ligne.
- Soutenir les organisations de la société civile, notamment en renforçant leur capacité à agir au niveau local, leurs méthodes de partage des bonnes pratiques
- Soutenir les professionnels du champ de la prévention en améliorant leurs connaissances, notamment dans le cadre de standards de qualité minimum.

Les dossiers de candidature devront être déposés avant le 25 octobre prochain

[EN SAVOIR PLUS](#)

Appel à candidatures : Contrats doctoraux 2017 EHESS/MILDECA «Addictions, Tabac et Société».

La [Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives](#) (MIDELCA) et l'EHESS lancent un appel à candidatures conjoint pour des contrats doctoraux, ouvert à l'ensemble des écoles doctorales de sciences humaines et sociales françaises. Organe placé auprès du Premier Ministre, la MIDELCA est l'instance qui anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Cet appel à candidatures vise à attribuer des contrats doctoraux de 36 mois sur le thème des conduites addictives dans les sociétés contemporaines. [EN SAVOIR PLUS](#)

Encadrement de la vente d'anti-douleurs en France

Agnes Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, décide d'inscrire la codéine et autres dérivés de l'opium à la liste des médicaments disponibles uniquement sur ordonnance. [L'arrêté ministériel](#) à effets immédiats du 12 juillet 2017 inscrit tous les médicaments contenant de la codéine, du dextrométhorphan, de l'étylmorphine ou de la noscapine sur la liste des médicaments disponibles sur ordonnance. Ces médicaments pouvaient jusqu'à présent être délivrés sans ordonnance s'ils contenaient une quantité de principe actif inférieur à un certain seuil. Les patients les obtiendront désormais sur présentation d'une prescription médicale.

La vente en ligne de ces médicaments est désormais interdite. Cette décision vise à mettre un terme à des pratiques addictives dangereuses, et potentiellement mortelles. La consommation de « purple drunk », cocktail à base de codéine, d'antihistaminique et de soda, est en progression constante chez les adolescents et jeunes adultes depuis 2015. Deux décès et près d'une cinquantaine de cas d'intoxication graves liés à leur ingestion ont été recensés depuis le début de l'année. [EN SAVOIR PLUS](#)

Rapport de l'OMS sur l'impact mondial du tabac

L'OMS publie un rapport dans lequel elle examine l'ensemble des conséquences du tabagisme sur la santé. Si ses impacts directs sont largement documentés, les conséquences indirectes de la production de tabac sur le développement et l'état de santé général demeurent méconnues. L'OMS indique ainsi que la culture du tabac participe de la déforestation. Les coûts environnementaux sont également conséquents; l'industrie du tabac émet de nombreux déchets, utilise des pesticides et le transport des produits finis génère des émissions de gaz à effet de serres. L'OMS en appelle à la mise en oeuvre de mesures visant à minorer l'impact environnemental du tabac et ses conséquences négatives sur la santé publique. [EN SAVOIR PLUS](#)

La RFAS reprend les nouveaux signalements de colloques, séminaires, événements, avis de parution de revues, appels à projets dans le champ du social dans sa newsletter. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet par mail : rfas-drees@sante.gouv.fr.

Cette lettre vous est proposée par les ministères sociaux.

